MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE L'INDUSTRIE

Liberté
Égalité
Fraternité

Guide d'accueil 2025

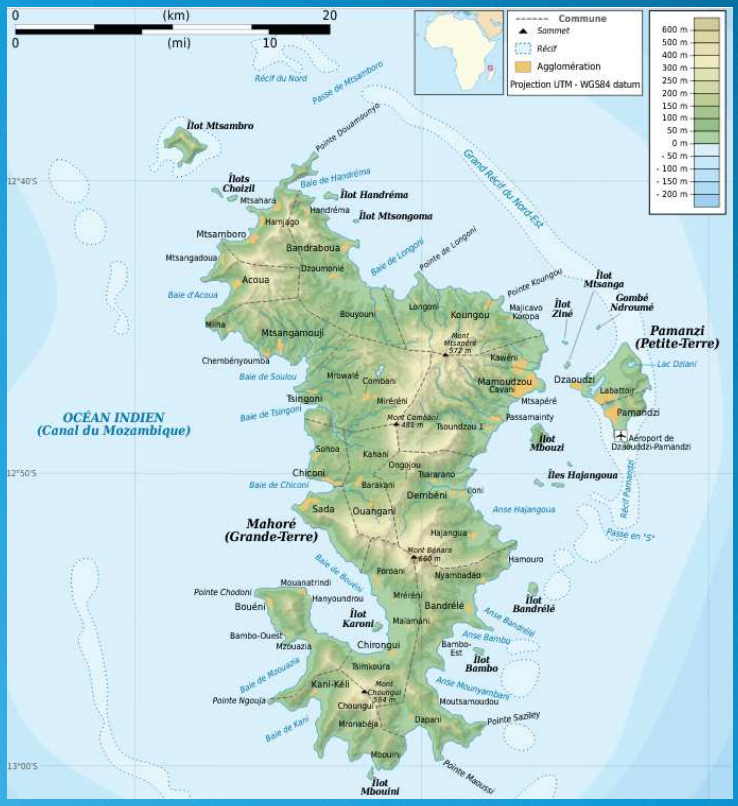

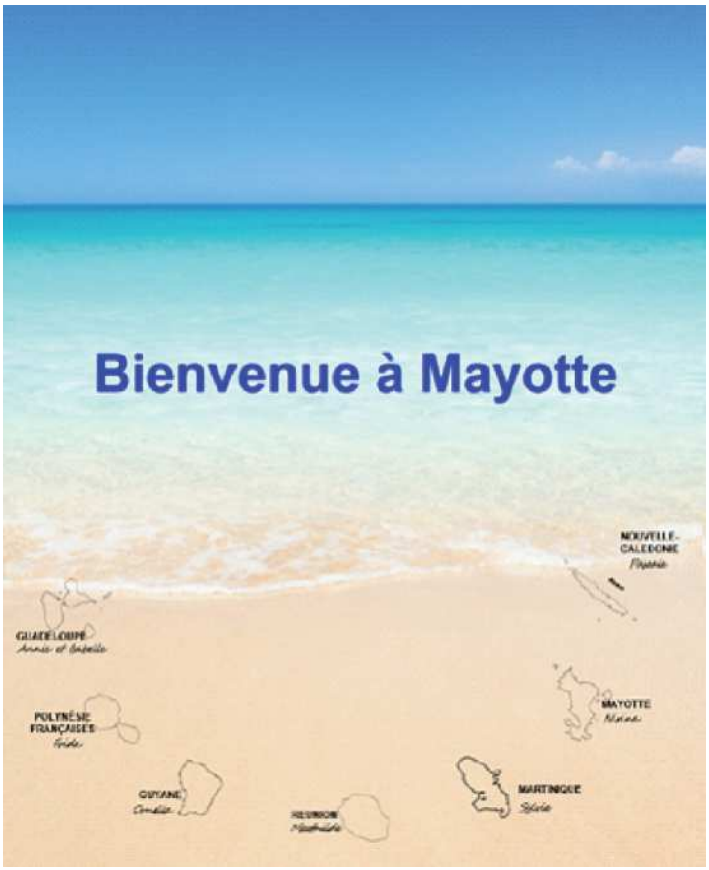

La Délégation Départementale de l'Action Sociale de Mayotte vous souhaite la bienvenue. Vous venez d'être affecté(e) ou muté(e) à Mayotte. C'est dans un cadre atypique et exceptionnel que vous évoluerez, à la fois dans votre vie professionnelle et privée.

Ce guide a pour objectif de vous aider à aborder cette nouvelle aventure. Vous y trouverez toutes les informations nécessaires à votre installation, ainsi qu'une présentation de l'Action sociale et des prestations auxquelles vous pouvez prétendre.

Si vous souhaitez qu'on vienne vous cherchez à l'aéroport à votre arrivée, veuillez contacter la délégation à l'adresse ci-dessous en précisant le jour et l'heure d'arrivée.

actionsociale.976@finances.gouv.fr

SOMMAIRE

PRESENTATION page 2

LOGEMENT page 4

RESTAURATION page 8

VACANCES LOISIRS page 9

FAMILLE ENFANCE page 11

AIDE FINANCIERE page 12

SANTE page 13

,

PRESENTATION

Délégation départementale de l'action sociale de MAYOTTE

DRFIP Boboka

20 boulevard Halidi Sélémani

97600 Mamoudzou

Délégué départemental de l'action social	actionsociale.976@finances.gouv.fr 06 28 45 53 99 02 69 61 81 26

Assistante de service social	06 15 65 12 70 02 69 60 89 68

L'assistante de service social exerce son activité en toute indépendance à l'égard de la direction qui vous emploie et elle est soumise au respect du secret professionnel absolu. Vous pouvez la contacter par téléphone au numéro ci-dessus.

L'Association pour le Logement du Personnel des Administrations Financières, ALPAF, dispose des logements conventionnés sur Mayotte.

Pour réserver ces logements, il convient de remplir le formulaire suivant en copiant sur votre navigateur le lien suivant,

http://webquest.fr/?m=225374_formulaire-de-demande-de-logement

Les loyers se situent en moyenne entre 700 € et 1 000 € pour un T2, et 900 € et entre 1 200 € pour un T3, selon la localisation.

Parallèlement, vous pouvez déposer une demande de logement social sur le site

https://www.demande-logement-social.gouv.fr/index

et communiquer à la délégation le numéro de demande. La plupart des logements sociaux de la Société Immobilière de Mayotte, SIM sont des bâtiments neufs.

Dans le centre de Mamoudzou, il est pratiquement impossible de trouver une maison individuelle avec jardin. Mais cela reste possible dès que l'on accepte de sortir de Mamoudzou. Mais il faut savoir que la circulation pose un problème; elle se densifie régulièrement. Habiter hors de Mamoudzou impliquera d'énormes contraintes d'embouteillage à certaines heures.

Mobiliers et véhicules

Il est toujours possible d'acheter son mobilier et son véhicule sur place, ou de faire venir vos biens par conteneur. La première option permet d'éviter les démarches administratives et logistiques.

Compte tenu de la forte tension du parc immobilier à Mayotte, nous vous encourageons à effectuer des recherches parallèles, par les agences immobilières ou les particuliers.

Vous trouverez ci-après quelques adresses d'agences immobilières et de chambres d'hôtes. Vous pouvez également consulter le site internet **https://www.airbnb.fr/s/Mamoudzou--Mayotte**

- **ORPI**

Immeuble Djouma route nationale 1 Kaweni

97600 Mamoudzou

Tel : 02 69 62 23 77

https://www.orpi.com/immo976pc/

- **MPL immobilier**

Centre commercial Carrefour

Local 8 Majicavo Lamir

97600 Mamoudzou

Tel : 02 69 60 68 68

https://www.mpl-immobilier.com/

- **SIM Société Immobilère de Mayotte**

Place Zakia Madi

BP 91

97600 Mamoudzou

Tel : 02 69 61 50 02

https://www.sim-mayotte.com/

- **Agence de l'île**

68 boulevard Marcel Henri

97600 Mamoudzou

Tel : 02 69 61 60 60

https://agencedelile.yt/

- **Cap May Immobilier**

1 route de Coconi Combani

97680 Tsingoni

Tel : 02 69 66 88 74

https://www.cap-may.com/

Gîte et chambres d'hôtes sur Mamoudzou

- **Ma chambre en ville**

Les Hauts des jardins du collège

97600 Mamoudzou

Tel : 06 39 29 41 84

https://www.mayotte-hebergements.fr/ma-chambre-en-ville

- **Maison AZ&MA**

Cavani stade

29 rue des écoles

97600 Mamoudzou

Tel : 06 39 69 53 79

maison.azma@hotmail.fr

- **Résidence hôtelière La Colombe**

4 rue Mamawe

97600 Mamoudzou

Tel 06 39 22 41 73

hotel-lacolombe@orange.fr

http://www.hotel-lacolombe-mayotte.fr/

AIDE ET PRETS DE L'ALPAF

Les agents des Finances ainsi que les retraités peuvent, sous certaines conditions, bénéficier des aides et prêts ALPAF, leur permettant de s'installer, de faire des travaux dans leur résidence principale ou devenir propriétaire. Les montants alloués sont fonction de plusieurs critères.

Les renseignements et formulaires de demandes sont disponibles sur leur site

http://www.alpaf.finances.gouv.fr

Ci-dessous les différentes prestations proposées par l'ALPAF.

Aide à la première installation

L'aide à la première installation, API, est destinée à financer à l'entrée dans les ministères économique et financier, et dans certains cas en cours de carrière, une partie des frais liés à la prise à bail d'un nouveau logement en tant que locataire ou colocataire.

Prêt pour l'amélioration de l'habitat

Le prêt « amélioration de l'habitat » permet de financer des travaux, l'achat de matériaux et certains aménagements de la résidence principale en tant que locataire ou propriétaire.

Prêt pour l'équipement du logement

Le prêt « équipement du logement » finance l'achat de meuble et/ou gros appareils électro-ménagers pour la résidence principale en tant que propriétaire ou locataire.

Prêt adaptation du logement des personnes handicapées

Il finance des travaux d'accessibilité, d'aménagement et d'adaptation du logement lié au handicap de l'agent.

Il peut également être accordé à une personne handicapée vivant sous le même toit à condition qu'elle figure sur l'avis d'imposition du demandeur ou imposée à la même adresse. Le handicap est reconnu par un justificatif établi

par la Maison Départementale des personnes handicapées (MDPH) ou par la perception de l'allocation personnalisée d'autonomie.

Prêt sinistre immobilier

Il est destiné à couvrir les dépenses liées à la résidence principale, occasionnées par des situations de catastrophes ou de sinistre majeur, incendie, cyclone, séisme.

Aide à la propriété

L'aide à la propriété, non remboursable, est versée pour couvrir une partie des intérêts d'un prêt bancaire immobilier d'une durée de 10 ans minimum, souscrit pour financer une acquisition, une construction avec ou sans achat de terrain, ou une extension de la résidence principale en pleine propriété de l'agent ou du couple demandeur.

Prêt immobilier complémentaire

Il s'agit d'un prêt sans intérêt, destiné à financer une partie des frais d'acquisition, de construction ou d'extension de la résidence principale, en plein propriété de l'agent ou du couple demandeur, en complément d'un prêt bancaire immobilier principal d'une durée de 10 ans minimum.

RESTAURATION

Tous les agents des finances publiques bénéficient de tickets de réduction leur permettant de déjeuner dans 29 restaurants conventionnés situés à Mamoudzou, à Longoni et sur la Petite Terre.

	Restaurants	Adresse	Tel
1	MAKI	rue mariaze 97600 MAMOUDZOU	
2	ORIENT EXPRESS	RN 1 KAWENI 97600 MAMOUDZOU	02 69 62 73 52
3	DELICES A DOMICILES	7 lot Foungoujou 97610 DZAOUDZI	02 69 60 13 54
4	DOCK CAFE	Vallée II zone de vie du Port 97690 LONGONI	02 69 64 87 67
5	L'EAU VIVE	16 rue de l'Hôpital 97600 MAMOUDZOU	02 69 62 51 99
6	SARL DONKRS (5/5)	Place de la Jetée 97600 MAMOUDZOU	02 69 62 27 63
7	CITY SNACK 101	Place de la jetée 97600 MAMOUDZOU	06 39 24 02 41
8	KAMCHAM	7 rue de l'Hôpital 97600 MAMOUDZOU	02 69 60 56 23
9	YASMINA	Zone Vie Port de Longoni 97690 KOUNGOU	02 69 51 11 78
10	CARIBOU CAFE	Place Mariage 97600 MAMOUDZOU	02 69 61 14 18
11	DIAMANT NOIR	Immeuble Pôle Affaires KAWENI 97600 MAMOUDZOU	02 69 61 45 64
12	CITRON VERT	29 rue de l'Hôpital 97600 MAMOUDZOU	02 69 52 09 90
13	BARAKILI	Route Nationale 1 Kaweni 97600 MAMOUDZOU	02 69 62 45 11
14	Broaster Chicken	1 Bâtiment Archipel KAWENI 97600 MAMOUDZOU	02 69 60 12 67
15	Mayfood	27 rue du Cinéma 97600 MAMOUDZOU	02 69 62 10 72
16	RENAD	97 rue Tombou Selemani 97600 MAMOUDZOU	06 39 97 56 36
17	Le Tour du Monde	2 rue de l'hôpital 97610 DZAOUDZI	02 69 60 47 75
18	CITRON VERT	rue de la plage Hamaha Kaweni 97645 Mamoudzou	02 69 52 09 90
19	M'BIWI CAFE	Espace Canopia Les Hauts Vallons 97600 Mamoudzou	02 69 64 77 77
20	Le QUARTZ	Espace Canopia Les Hauts Vallons 97600 Mamoudzou	02 69 64 77 77
21	Le Saphir étoilé	Z.I NEL Kaweni 97600 Mamoudzou	06 39 69 64 82
22	DELICES D'ASHI	15 rue de la poste 97600 MAMOUDZOU	02 69 62 30 57
23	KOROPA Piscine	Majikavo Koropa 97690 KOUNGOU	02 69 60 41 00
24	ENRIF-DINE	Port de Longoni 97690 KOUNGOU	
25	LE DEBA	Centre KINGA Kaweni 97600 MAMOUDZOU	
26	FINIDY	45 rue de la Pompe 97600 MAMOUDZOU	06 39 21 10 41
27	Aux Gourmandises à côté de Caribou	Place Mariage 97600 MAMOUDZOU	
28	MAYDA	Avenue Abdoul Bastol Omar 97600 MAMOUDZOU	06 39 29 30 88
29	Chez Wam Douceur sucrée	3 rue Tchora 97615 PAMANDZI	

VACANCES LOISIRS

LES COLONIES DE VACANCES

L'association Education Plein Air et Finances (EPAF) propose aux enfants âgés de 4 à 17 ans des séjours à thème pendant les vacances scolaires.

Ces séjours sont organisés à Mayotte, dans la région Océan Indien et en Hexagone.

La description des séjours proposés et les inscriptions sont sur le site de l'EPAF

https://www.epafvacances.fr/colonie/liste

La délégation prend en charge l'encadrement des colons pendant le transport, au départ et au retour, pour les séjours hors Mayotte.

SEJOUR EPAF

L'EPAF dispose de maisons familiales en campagne, mer, montagne, dans des gîtes, résidence, camping, destinées aux agents en famille, seul ou en groupe pour des courts ou longs séjours. Ces prestations sont aussi proposées aux retraités des Finances.

La résidence la plus proche de Mayotte se situe à L'Ile de la Réunion, composée de bungalows en bord de mer dans un cadre d'exception.
L'ensemble des offres proposées par l'EPAF est disponible sur leur site internet

https://www.epafvacances

SUBVENTIONS INTERMINISTERIELLES

En fonction du quotient familial du foyer, les familles peuvent bénéficier de subventions séjour interministérielles. Depuis le 2 janvier 2025 les dossiers sont à déposer sur démarches simplifiées après le séjour effectué.

https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/subvention-interministerielle-pour-sejour-d-enfant

SORTIES

La délégation organise chaque année, en fonction du budget alloué, des sorties en mer en petit bateau ou catamaran. Elles permettent de découvrir le lagon, la faune et la flore sous-marine et une cohésion des agents des ministères économique et financier.

ARBRE DE NOËL

Chaque année, un bon de cadeau sera envoyé aux enfants de 0 à 17 ans par mail, qui pourra être rematérialisé sous forme de chèque ou carte cadeau, utilisable à Mayotte, dans les DOM ou en Hexagone.

Aide à la Parentalité en Outre-mer (APOM)

Une prestation spécifique a été mise en place pour remplacer le CESU pour les agents en poste dans les DROM-COM, l'Aide à la Parentalité en Outremer (APOM).
Cette prestation sous condition de ressource, vous aide à financer les dépenses de garde, de transport scolaire, et soutien scolaire pour vos enfants âgés de 6 à 14 révolus et jusqu'à 17 ans pour les familles monoparentales ou pour les parents dont l'enfant est en situation de handicap, dans la limite d'un plafond de 500 euros par an et par enfant.
Vous pouvez également bénéficier du Chèque Sport Finances, prestation nouvelle pour financer la pratique sportive de votre enfant.

Il convient d'effectuer la demande en ligne à l'adresse suivante :

https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/aide-a-la-parentalite-en-outre-mer-au-ministere-de

AIDE FINANCIÈRE

PAR L'ASSISTANTE DU SERVICE SOCIAL

Personne n'est à l'abri d'une difficulté passagère dans sa vie personnelle ou professionnelle. Les ministères économiques et financiers peuvent accorder, des aides ou prêts financiers spécifiques permettant de surmonter les difficultés quotidiens. La demande est instruite par l'assistante du service social.

Par ailleurs, chaque agent peut bénéficier **d'une aide à la sécurisation** du logement, non **remboursable**. Il y a lieu de se rapprocher de l'assistante du service social pour en faire la demande.

- **Sécurité sociale**

Pour la Sécurité Sociale, vous demeurez affilié au régime particulier des fonctionnaires et vous relevez de la caisse d'Assurance maladie obligatoire : MGEN Mayotte rue de l'archipel centre Maharajah ZI de Kaweni 97600 Mamoudzou.

Pour que ce changement de caisse soit pris en compte, il est nécessaire d'accomplir quelques démarches :

1ère étape :

Contactez le service « Contrats spécifiques »

Tél : 09 69 36 69 29 contratsspecifiques@mgefi.fr qui vous adressera

par mail ou voie postale un dossier d'affiliation.

2ème étape :

Remplissez le dossier d'affiliation et une fois complété, retournez-le au service « Contrats Spécifiques », accompagné des pièces justificatives suivantes :

<u>Si vous n'avez pas d'ayants droits</u> :

- Formulaire d'affiliation (joint au dossier)
- Copie de votre carte nationale d'identité ou de passeport
- Copie de la notification d'affectation

- Copie de votre dernier bulletin de salaire
- Copie de votre attestation de droits Sécurité sociale- RIB

Si vous avez des ayants droit :

- Formulaire de demande de rattachement des ayants droit (joint au dossier) - Copie du livret de famille ou de l'acte de naissance

3ème étape :

A réception de votre dossier, le service « Contrats Spécifiques » se charge des formalités à accomplir auprès de votre nouveau centre de Sécurité sociale (MGEN Mayotte)

4ème étape :

Après traitement, vous recevrez une nouvelle attestation de droits Sécurité sociale « papier ». Tél : 02 43 39 15 67

L'adhérent adresse cette nouvelle attestation de droits à sa mutuelle et demande à cette dernière de procéder à la mise en place du lien NOEMIE avec la MGEN Mayotte.

- **La protection sociale complémentaire MGEFI / MASFIP**

La Mutuelle Générale de l'Économie des Finances et de l'Industrie (MGEFI) est soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité. La MGEFI gère le risque santé et prévoyance notamment des agents des ministères économique et financier et de leurs bénéficiaires adhérents.

Les cotisations MGEFI ne sont plus précomptées sur le salaire mais prélevées sur votre compte bancaire.

La Mutuelle d'Action Sociale des Finances Publiques (MASFIP) relève des dispositions du livre III du Code de la Mutualité. La MASFIP accompagne, au quotidien, oriente et aide ses adhérents et leurs familles tout au long de leur vie, en s'inscrivant dans une démarche d'entraide et de solidarité.

Les adhérents MGEFI/MASFIP de Mayotte sont accompagnés par un mutualiste installé à la Réunion : **Monsieur Farouk LAFI**

Mail : **farouk.lafi@masfip.fr**

Téléphone : **02.62.90.88.28**

QUI CONTACTER ?

Délégation de l'action sociale de Mayotte

20 boulevard Halidi Sélémani 97600 Mamoudzou

06 28 45 53 99

actionsociale.976@finances.gouv.fr